

Véronique Potiron

APPEL A CANDIDATURES

L A B
IN NECTE EXPE-
RIO. NAM QUATECTOREM ES-
TIS DIPSAND IORUNDIGENIM UNT.
NUS ETUR AUT A DIT, EATUR?
OSAM FUGITI QUE SEQUATI ASPERUM VOLUP-
TA A DUCIUM QUIS UT PELENDAE ET ESTRUM UNT
ALIGNIMUS ET LIQUAT ARIO BLABOR ALIQUIS IPSAM
AD QUI VELLACCUM APIS DUCIMIN IHILLIT UT RE POR-
RUPT ATEMOLORE PELIS MOLUPTATIS NOS ESEQUI UT
HILLATI ORIASPE RNATEM QUE VERIBUSAMET
TEM ALIT, OMNISSENDEM
IPICIENDAE SUNTO
MAIO. LUPIT VITIIS SANDION ESTIUN-
DITE OMNIATI ONSEQUATIO. UT ASPELLU PTATIBUS
QUIS QUE NOBIT OFFICITATUR SERI VELLORIBUS.
XERUM DOLORIOREIUM
ESCI OMNIA DOLOR AD
QUE IDITATUREM
AD UNTIA

5e édition

Exposition L'art en vignes

12 10h à 21h
13 10h à 18h
JUIN 2027

45 artistes
1500 œuvres
en plein air

Le Bio d'Olivier - Domaine Camaïssette - 1685 Rte de Saint-Cannat 13510 Éguilles

- Entrée libre - Parking gratuit - Buvette & dégustations de vin - Food Trucks -

LE BIO d'Olivier
VIN - HUILE D'OLIVE
ÉPICERIE BIO

https://bio-olivier.fr/evenements
www.lartenvignes.fr
04 42 92 41 82 - 06 09 02 90 23
evenements@bio-olivier.fr
L'Art en Vignes lartenvignes

Souliers de campagne vivement conseillés.

Evènement reporté aux 19 et 20 juin en cas de pluie

LE CONCEPT

L'Art en Vignes est une exposition artistique collaborative et originale qui propose d'allier découverte artistique, promenade en pleine nature et découverte viticole.
L'exposition est organisée en plein air, dans une zone forestière préservée de 14 000 m^2.
Les éditions précédentes ont accueilli environ 3000 visiteurs sur 2 jours.

Cette exposition est conçue afin de :
- présenter des artistes et des oeuvres aux visiteurs - hors des cadres classiques - pour ouvrir l'accés à l'art à un large public ;
- permettre aux artistes d'exposer sans limite d'espace ni de support ;
- créer le lien entre les artistes et le public mais aussi entre artistes.

L'exposition accueille 45 artistes : peintres, sculpteurs, dessinateurs, photographes, ... Tous sont des professionnels et sont présents lors de l'évènement.

L'exposition est ouverte à tous, l'entrée est libre pour le public, aucun pourcentage n'est demandé sur les ventes.

Les artistes sont sélectionnés par un comité de sélection, selon des critères précis :
- la qualité de leurs réalisations ;
- la maturité artistique de leur travail ;
- la maîtrise technique du médium ;
- la cohérence des créations ;
- l'originalité des oeuvres présentées ;
- et la complémentarité de leur travail par rapport à l'ensemble des oeuvres présentées lors de l'exposition.









L'ORGANISATION

Les dates d'exposition : <u>12 et 13 juin 2027</u>.
Ouverture au public : samedi 10h - 21h, dimanche 10h - 18h.

Supports d'exposition : nous proposons aux artistes d'exposer sur les arbres, sur des câbles tendus entre les arbres, sur des supports en pleine nature. Cette liste est non exhaustive : chacun est libre - et vivement encouragé - à faire preuve de créativité !
Il sera demandé à chacun de venir plusieurs semaines avant l'événement pour choisir son lieu d'exposition parmi les espaces proposés et s'en inspirer.

L'installation des oeuvres se fera le vendredi précédent l'exposition, soit **le vendredi 11 juin**. Le retrait des oeuvres est prévue le dimanche soir, après la fermeture au public. Chaque artiste est en charge de l'installation et du retrait de ses oeuvres, avec l'aide de l'équipe organisatrice si besoin.
Si des câbles sont nécessaires, ils seront préalablement, et selon la demande de l'artiste, installés par l'équipe organisatrice. Toutefois, les autres supports d'exposition éventuels sont à prévoir par l'artiste.

Organisation des ventes : chaque artiste est responsable de ses ventes. Les acheteurs récupèreront les œuvres en fin d'exposition, dans la mesure du possible. Une liste des oeuvres vendues ainsi que des prix de vente doit être tenue par l'artiste et communiquée - en cas de contrôle - à l'administration fiscale.
Chaque oeuvre vendue doit faire l'objet de l'édition d'une facture et d'un certificat d'authenticité.

Assurances : nous demandons à chaque artiste de gérer l'assurance de ses œuvres en cas de dégradations ou de vol.

Sécurité : une surveillance de la zone d'exposition sera assurée sur place (Jour et nuit). Chaque artiste est invité à prévoir le nécessaire pour préserver ses oeuvres durant la nuit (bâche, plastique de protection par exemple...) pour prévenir les dégâts éventuels liés aux intempéries, ou simple rosée matinale.

Repas : chacun est responsable de ses repas durant les deux jours. Néanmoins, nous vous proposons de diner tous ensemble le samedi soir, pour profiter de cette belle rencontre.

Communication : la communication et la publicité liées à cet évènement seront assurées par le domaine : affichage, mailing, flyers, articles presse, TV etc.... Chacun pourra, bien sûr, inviter à sa guise qui bon lui semblera. Nous comptons, néanmoins, sur votre investissement à nos cotés pour faire connaître l'évènement au plus grand nombre : nous mettrons à votre disposition les supports de communication nécessaires.





LE LIEU : LE DOMAINE VITICOLE CAMAÏSSETTE

Un domaine en pleine nature, de plus de 23 hectares, route de Saint Cannat, à Eguilles
L'exposition est organisée dans une zone forestière, au sein du domaine.
Un lieu central, devant le patio du domaine, centralisera la buvette et la restauration.
Une seconde buvette est prévue à environ mi-parcours de la visite.
Un grand parking sera mis à la disposition des artistes et des visiteurs.





















CONCRÈTEMENT : VOTRE CANDIDATURE EN QUELQUES DATES ET QUELQUES MOTS

Si vous souhaitez exposer lors de cet évènement : vous devez nous renvoyer ce dossier, des visuels de votre travail ainsi que les liens vers vos pages internet, réseaux sociaux, etc... soit par courrier, soit par email, **avant le 26 février 2027**.
Le comité de sélection étudiera votre dossier et vos propositions artistiques et vous fera part de sa décision fin mars 2027.

Les places sont limitées à 45 artistes exposants. Au-delà des 45 inscriptions validées, nous retiendront les candidatures afin de les étudier en priorité pour l'édition 2028.

Si votre candidature a été retenue mais que vous ne pouvez plus participer, merci de nous prévenir le plus rapidement possible afin de libérer une place en liste d'attente.

Les étapes clefs de notre organisation :

Suite à la réunion du comité de sélection, les artistes retenus seront invités à rejoindre un groupe de discussion WhatsApp (strictement privé) au sein duquel seront communiqués les détails d'organisation.
Deux dates vous seront proposées afin que vous veniez faire un repérage des lieux et que vous puissiez choisir votre zone d'exposition. Lors de votre venue, nous validerons ensemble un emplacement ainsi qu'un nombre prévisionnel d'oeuvres exposées.

Le vendredi 11 juin 2027 : la journée sera consacrée à l'installation des oeuvres. Un planning d'installation, établi en fonction de vos emplacements, vous sera communiqué afin d'éviter la circulation de véhicules devant les espaces déjà installés.

Le samedi 12 juin 2026 : l'ouverture au public est prévue à 10h. Nous vous accueillons à partir de 8h pour les derniers préparatifs, un briefing sécurité (présence obligatoire) et un petit café pris tous ensemble.

QUESTION BUDGET :

Votre participation financière à l'évènement est de 150€ TTC.
Cette participation sera à régler par chèque ou virement, par les artistes retenus lors de la sélection.

CANDIDATURE

Document à renvoyer par email, à l'adresse : evenements@bio-olivier.fr
ou par courrier à :
Emmanuelle Klein, le Bio d'Olivier, 1685 Rte de Saint-Cannat, 13510 Éguilles
Des questions ? : 06 09 02 90 23

Nom et prénom : _____

Nom d'artiste : _____

Art :
- ☐ Peinture
- ☐ Sculpture
- ☐ Dessin
- ☐ Travail du verre
- ☐ Travail du métal
- ☐ Installation / création éphémère
- ☐ Photographie
- ☐ autre :

Nombre d'oeuvres présentées : _____
(Approximativement)

Adresse postale : _____

_____

_____

Tel : _____

Email : _____

Site internet : _____

Facebook : _____

Intagram : _____

Autres réseaux sociaux : _____

Siret, ou N° d'adhérent à la maison des artistes : _____

- ☐ Je confirme à l'organisateur que je serai présent(e) durant les deux jours d'exposition.
- ☐ Je confirme à l'organisateur que je dispose d'une assurance pour la protection de mes oeuvres.
- ☐ Je m'engage à tenir un cahier des ventes et à fournir facture et certificat d'authenticité à l'acquereur.
- ☐ Je m'engage à respecter les valeurs de cet évènement, à savoir : entraide, collaboration, ouverture vis à vis du public, respect de l'environnement et comportement constructif et positif.
- ☐ Je complète l'autorisation de droit à l'image et l'envoie à l'organisateur avec ce dossier.

Date et signature : _____

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e)

Nom et prénom : _____

Demeurant : _____

_____

_____

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise Le Bio d'Olivier - SEREL - Domaine Camaïssette dont le siège est situé au 1685 route de Saint Cannat 13510 Eguilles et ses prestataires techniques à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors de l'évènement l'Art en Vignes 2027 qui aura lieu les 12 et 13 juin 2027 à Eguilles (13).

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à _____, le _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »